

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 27 juin, à 20H45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 20 juin 2018.

Présents (14) : Didier Geslin, Anne Fréhel, Rémi Desplantes, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Ludivine Denfert, Aurélie Philippeaux, Philippe Michel, Alain Bouvet, Michel Rougier, Yann Juin.

Absents représentés : (2) : Sylvie Sauvignon par Anne Canaud, Christine Kubicek par Michel Rougier

Absents non représentés (2) : Eric Nicol, Catherine Fillon.

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h46, il demande si quelqu'un s'oppose à ce que Madame Anne Fréhel soit Secrétaire de séance, pas d'opposition.

Approbation des Procès-Verbal des 07 mars 2018 et 04 avril 2018.

Monsieur le Maire retrace les délibérations adoptées et les questions abordées.

Monsieur le Maire met au vote ces 2 procès-verbaux, ceux-ci sont adoptés par 16 voix pour.

2018 – 01/06 – Lutte contre les espèces proliférantes - Convention avec le SYHNA – Autorisation de signature

Rapporteur : Raymond Proux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le SYHNA afin d'organiser sur le territoire du Nord Aunis, le programme de lutte contre les nuisibles.

En effet, la précédente convention, signée pour une durée de trois ans, est arrivée à échéance.

Le SYHNA a transmis un nouveau projet de convention dans lequel les opérations de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales sont prolongées.

Cette convention est proposée pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire précise que cette convention se veut être le prolongement de celle adoptée il y a trois ans.

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018,

Et,

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, décident (15 voix pour / 1 voix contre) :

D'approuver ce projet de convention annuelle pour l'organisation de la lutte contre les espèces envahissantes,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent.

2018 – 02/06 – Subventions aux associations

Rapporteur : Anne Canaud

Vu le règlement intérieur "Vie associative",

Vu les propositions de la Commission "Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme" en date du 11 juin 2018,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 - article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projets
Comité de Jumelage			2 000 €
Arts et Evolution	500 €		

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (12 pour, 2 abstentions, Michel Rougier et Jocelyne Marie ne prennent pas part au vote) le versement de la subvention à l'association Comité de Jumelage (telles que présentées ci-dessus) et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie "Fonctionnement" et "Projets" de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (14 pour et 2 abstentions) le versement de la subvention à l'association Arts et Evolution (telles que présentées ci-dessus) et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie "Fonctionnement" et "Projets" de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations.

2018 – 03/06 – Tableau des effectifs – mise à jour

Rapporteur : Didier Geslin

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu les propositions de la Commission "Affaires générales, Personnel, Communication" réunie le 18 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018 :

Filières	Cadre d'emplois	statut	Grades	Nbre d'emploi
				Ouvert/Pourvus
Administrative	Attachés territoriaux	T	Attaché principal TC	1/1
		T	Attaché TC	1/0
	Adjoints administratifs territoriaux	T	Adjoint administratif territorial TC	2/1
		T	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	1/1
		C	Adjoint administratif territorial TC	1/1
Technique	Agents de maîtrises territoriaux	T	Agent de maîtrise territorial	1/0
	Adjoints techniques territoriaux	T	Adjoint technique territorial TNC	4/4
		T	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TC	1/1
		T	Adjoint technique territorial TC	2/1
		C	Adjoint technique territorial TC	3/2
		C	Adjoint technique territorial TNC	1/1
Sociale	Agent Territoriaux Spécialisé des Écoles Maternelle	T	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TNC	1/1
Culturelle	Adjoints du patrimoine territoriaux	T	Adjoint territorial du patrimoine TC	1/1
Police municipale	Policiers municipaux territoriaux	T	Gardien brigadier TC	1/1
Animation	Animateurs territoriaux	T	Animateur principal de 1ere classe TC	1/1
	Adjoints d'animations territoriaux	T	Adjoint territorial d'animation TC	2/2
				24/19

T = Titulaire C = Contractuel TC = Temps Complet

TNC = Temps Non Complet

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) cette délibération.

2018 – 04/06 – AD'AP - Programmation 2018 – Plan de financement

Rapporteur : Raymond Proux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-11/11 confiant la mission de diagnostic à la société APAVE,

Vu le diagnostic réalisé en septembre 2015 pour un montant total de travaux estimés à 312.600 € H.T.

Vu le dossier déposé par Monsieur le Maire le 22 décembre 2015 auprès des services de l'Etat,

Vu l'arrêté n° 2016-DDTM-TA02 du 23 Mars 2016 approuvant l'AD'AP d'Esnandes,

Dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), Monsieur le Maire rappelle que le calendrier, initialement établi et validé par les services de la Préfecture, prévoit un échancier dérogatoire de 9 ans.

Divers travaux sont prévus pour l'année 2018 aux salles "Pousse Pied" et "Jean Audineau". Ceux-ci sont estimés à 12 108.63 € H.T. ;

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Sollicité ou acquis	Montant H.T.	Taux
DETR	Sollicité	4 843,45 €	40 %
Commune (autofinancement)		7 265,18 €	60 %
Coût H.T.		12 108,63 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) le plan de financement.

2018 – 05/06 – Demande de subvention : réparation de la climatisation de la Maison de la Baie du Marais Poitevin

Rapporteur : Raymond Proux

Considérant que la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime,

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de la réparation,

Le dossier de demande de subvention concerne la réparation de la climatisation pour un montant de 20 026.60 € HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (15 voix pour, Francine Beaumelle ne prend pas part au vote) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

2018 – 06/06 – Demande de subvention : remplacement de l'aérotherme électrique de la salle Pousse Pied

Rapporteur : Raymond Proux

Considérant que la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime,

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de ce remplacement,

Le dossier de demande de subvention concerne le remplacement de l'aérotherme électrique pour un montant de 1 036 € HT.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

2018 – 07/06 – Restauration scolaire et extra-scolaire – Choix du prestataire – Autorisation de signature

Rapporteur : Anne Fréhel

Monsieur le Maire précise que la procédure de renouvellement de ce marché a débuté le 13 mars 2018 par un avis d'appel public à la concurrence publié sur le site du BOAMP, le site de l'association des maires de la Charente-Maritime et le site de la commune. Vu l'avis de la commission municipale chargée d'analyser les offres le 14 juin 2018 puis la commission municipale compétente réunie le 15 juin 2018.

Monsieur le Maire rappelle que ce marché, d'un an renouvelable 1 fois, pour une durée de 1 an, par tacite reconduction concerne les prestations de restauration scolaire et extra-scolaire. Il prendra effet à compter du 5 juillet 2018 et préconise de suivre l'avis de la commission municipale en choisissant la société "API".

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (14 voix pour, 2 abstentions) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé, et qu'il n'y a pas de questions diverses, et qu'il lève la séance à 21h22.

Fait à Esnandes,
Le 4 juillet 2018,
Le Maire,
Didier Geslin

